



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

**Absentes** : Mme LE NEEL Shirley

**Pouvoirs** : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. BALDY Patrick

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

N° 2024/09

### **Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-04-0010 du Conseil Départemental de l'Essonne, en date du 28 mars 2022, précisant les nouvelles modalités de répartition de la dotation dans le cadre du produit des amendes de gendarmerie et de police relatives à la circulation routière ;

**CONSIDÉRANT** que les collectivités de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière de voirie peuvent bénéficier de subventions issues du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

**CONSIDÉRANT** que ces éléments constituent pour la collectivité une opportunité d'œuvrer en faveur de l'amélioration des circulations et de la sécurité routière ;

**CONSIDÉRANT** l'état de certains trottoirs de la commune de Fontenay-le-Vicomte qui nécessitent une réfection pour la sécurité des usagers, notamment :

- La rue des Messis,
- La rue de la Ferme,
- L'impasse du Verger,
- La rue de la Salle (du n°35 au n°31),
- La rue de la Salle (devant le 31) ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de mise en sécurité des cheminements piétons figurent dans la liste des types d'actions éligibles pour bénéficier de cette subvention ;

**CONSIDÉRANT** que le montant total relatif aux travaux de réfection des trottoirs est estimé à 86 033,50 € H.T. soit 103 240,20 € T.T.C. ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réfection des trottoirs, pour un coût total estimé à 86 033,50 € H.T., soit 103 240,20 € T.T.C., concernant les rues suivantes :

- La rue des Messis,
- La rue de la Ferme,
- L'impasse du Verger,
- La rue de la Salle (du n°35 au n°31),
- La rue de la Salle (devant le 31).

**SOLLICITE** l'attribution de la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024, au taux maximum applicable, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, pour le projet susvisé.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents utiles au présent dossier.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 28 mars 2024

Pour extrait conforme

**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**

